

Le 1^{er} juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement wallon soutient la filière bois à hauteur de 3 millions d'euros

L'année dernière, la SA Filière Bois Wallonie a signé son premier contrat de gestion jusqu'en 2029. Un cadre structurant qui a clarifié ses missions et inscrit son action dans la durée. La première année de mise en œuvre confirme la dynamique engagée et le potentiel économique du secteur. Dans ce contexte, Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie et de l'Industrie, et Anne-Catherine Dalcq, Ministre en charge de la Forêt, ont décidé d'octroyer une subvention de 3 millions d'euros à Filière Bois Wallonie pour 2026, afin d'accélérer la transformation du bois en Wallonie et d'en renforcer la valeur ajoutée.

« Le bois wallon, c'est une richesse. Mais c'est en le transformant ici qu'on crée le plus de valeur. Les résultats de 2025 montrent qu'on peut créer davantage de valeur localement. L'enjeu maintenant est de passer à l'échelle supérieure et de faire de la filière bois un véritable moteur économique pour la Wallonie. L'objectif est de renforcer la compétitivité du secteur en valorisant davantage le bois local et en favorisant sa transformation en Wallonie, au bénéfice de l'ensemble de la chaîne » précise le Ministre Pierre-Yves Jeholet.

La Ministre Anne-Catherine Dalcq ajoute : *« Notre forêt est un maillon essentiel de l'économie wallonne et de notre biodiversité, ainsi qu'un atout face au changement climatique. Tant qu'elle est en bonne santé, une forêt absorbe le CO₂ et le stocke dans le bois. Fragilisée par les sécheresses, les scolytes ou les incendies, elle perd ce rôle et peut même relâcher le carbone accumulé. C'est pour préserver cette triple valeur que nous avons récemment adopté un avant-projet de décret visant à mieux anticiper ces crises et à renforcer la résilience de la filière. »*

Des résultats concrets en 2025

Filière Bois Wallonie a rencontré les objectifs fixés et s'affirme comme un acteur clé du développement du secteur. Les actions menées sur le terrain produisent des résultats tangibles : près de **10.800 m³ de bois vendus pour une valeur de 760.000 euros**, tandis que la certification PEFC, qui garantit une gestion durable des forêts et la traçabilité du bois, couvre désormais près de **95 % des forêts publiques wallonnes**.

En parallèle, Filière Bois Wallonie renforce ses capacités de pilotage économique. La mise en place d'un centre de données économiques et d'un DataWarehouse, qui centralise et structure les informations sur les entreprises de la filière bois en Wallonie, permettra de disposer d'une vision plus précise et actualisée du secteur, et de mieux en mesurer les retombées économiques. Une étude sur la valorisation du bois wallon est également en cours, avec des résultats attendus en 2026.

Ces avancées confirment que la filière forêt-bois constitue un levier concret de création de valeur en Wallonie.

Une année 2026 pour accélérer la dynamique

L'année 2026 devra permettre de franchir une nouvelle étape, avec une priorité affirmée : renforcer la transformation locale du bois et accroître la valeur ajoutée en Wallonie.

Plusieurs priorités guideront cette accélération :

- Soutenir l'utilisation du bois feuillu dans la construction ;
- Renforcer la transformation du bois en Wallonie et la création de valeur sur le territoire ;
- Renforcer l'accompagnement des entreprises et des propriétaires forestiers ;
- Améliorer les outils d'aide à la décision pour les acteurs publics et privés ;
- Consolider l'ancrage européen de la filière.

La construction d'un bâtiment démonstrateur du savoir-faire wallon constituera une étape clé. Véritable vitrine du secteur, il mettra en évidence le potentiel du bois local, les innovations en matière de transformation ainsi que les performances techniques de ces matériaux. Enfin, le renforcement de la cohésion de la filière et le développement de projets européens permettront de soutenir sa compétitivité et de maximiser ses retombées économiques pour la Wallonie.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79